

Le 3 janvier 2012

**David DERROUET**

Maire de Fleury-Mérogis,
Vice-président de la
Communauté
d'agglomération
du Val d'Orge.

Budget: la ville défend ses droits

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis deux ans, la municipalité s'est efforcée de travailler en partenariat avec les ministères de la Ville et de la Justice pour améliorer les conditions de vie de tous les habitants.

A ce titre, nous avons obtenu, non sans difficultés, l'acquisition d'un terrain appartenant au ministère pour y construire **des logements en accession** et en location mais également **une crèche à horaires adaptés pour les agents du centre pénitentiaire**. Cet équipement ouvrira ses portes le 31 décembre 2013.

Au-delà de cet investissement important de la Ville, **nous avons rénové le réseau électrique des Résidences en 2011** pour un montant de 250 000 euros au total. La charge de la commune et de la communauté d'agglomération s'élevant à 75 000 euros pour chaque collectivité, alors que le coût total aurait dû être supporté par le ministère de la Justice. Par ailleurs, nous entretenons quotidiennement, sans contrepartie, de nombreux espaces appartenant à l'État.

À plusieurs reprises et notamment par une lettre adressée au Président de la République, **la municipalité a demandé l'obtention de la TVA à 5,5 % sur les Joncs-Marins**, un renforcement des effectifs au sein de la maison d'arrêt et une Dotation globale de fonctionnement basée sur la réalité du territoire de notre ville. Depuis deux ans, nous avons eu aussi de nombreuses séances de travail avec les conseillers ministériels pour améliorer les conditions de travail des agents du centre pénitentiaire, les conditions de détention, permettre à ceux qui le souhaitent de devenir propriétaires ou locataires et bénéficier d'un appui dans la réhabilitation urbaine des Aunettes.

Toutes les parties concernées ont souligné la qualité de notre projet de ville et de rénovation urbaine, comme celle de notre dossier de demande de subvention ANRU, subvention à laquelle nous pouvons prétendre au titre de la loi de 2006 permettant des dérogations sur certains territoires.

Monsieur Michel MERCIER, ministre de la Justice, a lui-même écrit à l'Agence nationale de la rénovation urbaine, pour émettre un avis favorable à notre dossier dans la mesure où celui-ci remplit toutes les conditions nécessaires à l'octroi d'une subvention dérogatoire.

Après deux années de travail, nous n'avons eu jusqu'à ce jour aucun engagement ferme de l'État.

À l'approche du vote du budget, **j'ai ainsi décidé de geler la constructibilité de 12 hectares de terrain appartenant à l'État, et ce tant qu'aucun engagement ferme n'est pris envers la ville.**

Loin d'être un "chantage", cette décision vise à faire bénéficier notre ville des dispositifs et des moyens financiers dont elle est privée.

Vous pouvez compter sur ma détermination afin que les droits de toutes et tous soient reconnus.